



PLAN DE DÉVELOPPEMENT HAUTE-GARONNE 2016/2021



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !



ÉDITO



Par son dynamisme économique et sa croissance démographique, la Haute-Garonne se classe dans le peloton de tête des départements les plus attractifs de notre pays. Cette vitalité est créatrice de richesses et d'emplois pour notre territoire qui, avec 39% d'habitants ayant moins de trente ans, est de loin le département le plus jeune de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Pour autant, cette dynamique ne doit pas occulter la réalité territoriale qui présente des disparités entre une métropole toulousaine concentrant de puissants facteurs d'attractivité et des territoires périurbains, ruraux et de montagne néanmoins porteurs de projets innovants et de belles ressources à valoriser. L'une des principales missions de notre institution est de veiller à maintenir les équilibres et à assurer la solidarité départementale à l'égard des territoires les plus fragiles, cela afin de soutenir les projets d'investissements et d'équipements, le développement touristique, l'aménagement numérique. Le Conseil départemental a fait

le choix d'investir pour l'avenir à travers le « Plan de développement Haute-Garonne 2016-2021 ». Pour nous, investir pour l'avenir c'est construire l'avenir. Cette volonté forte d'agir se traduit par une capacité d'investissement de l'ordre de 170 millions d'euros annuels, soit 1,02 milliard répartis sur quatre grands volets qui constituent le socle de notre politique d'aménagement du territoire : l'éducation, le soutien aux communes et intercommunalités au travers de la contractualisation, l'aménagement des voiries et le déploiement du numérique. A travers ce choix politique que nous traduisons en actions concrètes, le Département s'implique avec force et vigueur pour ces grands investissements nécessaires à son développement, pour le démarrage de chantiers générateurs d'emplois et de carnets de commandes pour nos entreprises locales, notamment celles œuvrant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Pour nous, soutenir l'investissement c'est soutenir l'emploi. Avec ce Plan de développement élaboré pour les cinq années à venir, fruit d'un travail collectif ayant mobilisé l'ensemble des élu(e)s et des directions de notre administration, le Conseil départemental concrétise sa détermination politique et stratégique afin d'affirmer l'égalité républicaine sur l'ensemble des territoires de la Haute-Garonne.

GEORGES MÉRIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

La Haute-Garonne est l'un des départements les plus attractifs avec près de 18 000 nouveaux habitants chaque année, depuis 15 ans. Cette dynamique d'accueil impacte de façon très disparate l'ensemble du territoire.

C'est pour réduire les inégalités territoriales et faire face aux défis d'aménagement que le Conseil départemental choisit de bâtir un Plan de développement ambitieux pour la Haute-Garonne.

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT

- ANCRÉ sur la solidarité auprès des personnes et des territoires
- AXÉ sur l'investissement pour un aménagement équilibré
- SOUTIEN à l'économie locale

LES 5 DÉFIS À RELEVER POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

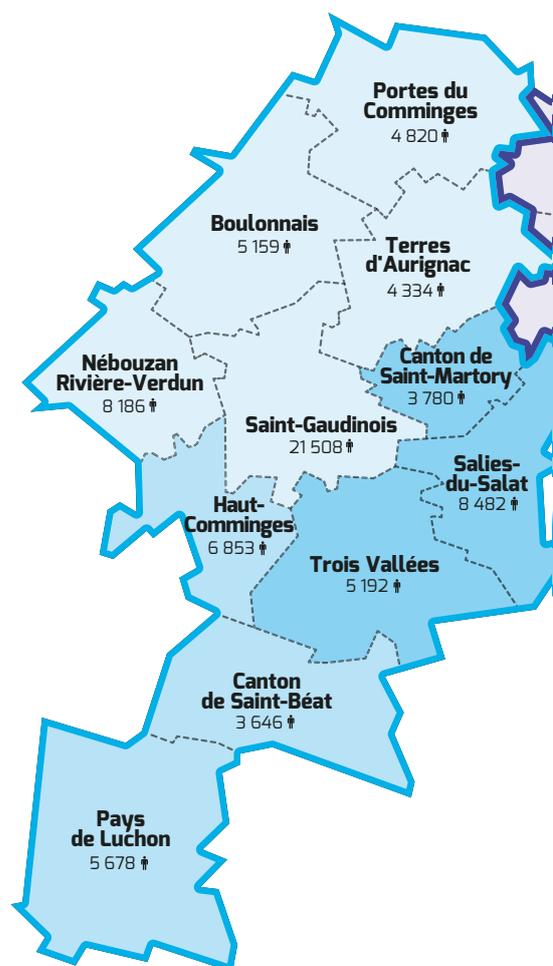
- **Renforcer** l'attractivité de l'ensemble des territoires haut-garonnais,
- **Assurer** un développement équilibré des territoires,
- **Soutenir** l'activité économique,
- **Répondre** aux nouveaux besoins en équipements des haut-garonnais : culturels, sportifs, de loisirs, éducatifs,
- **Soutenir** l'innovation.

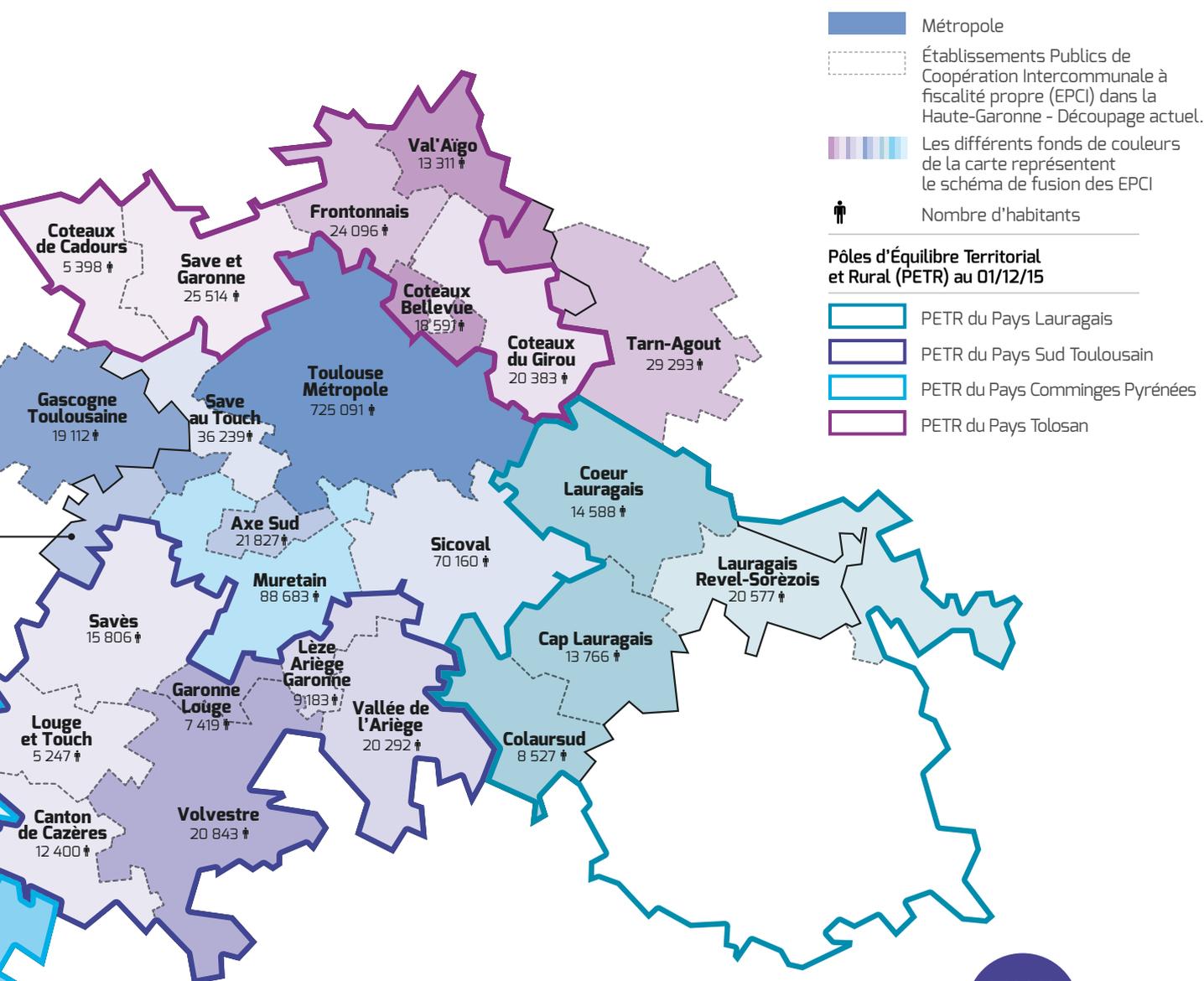


+ 18 000

nouveaux habitants/an
en Haute-Garonne depuis 15 ans

Rurales des
Coteaux du Savès
et de l'Aussonnelle
3 170 †





LE TERRITOIRE EN CHIFFRES



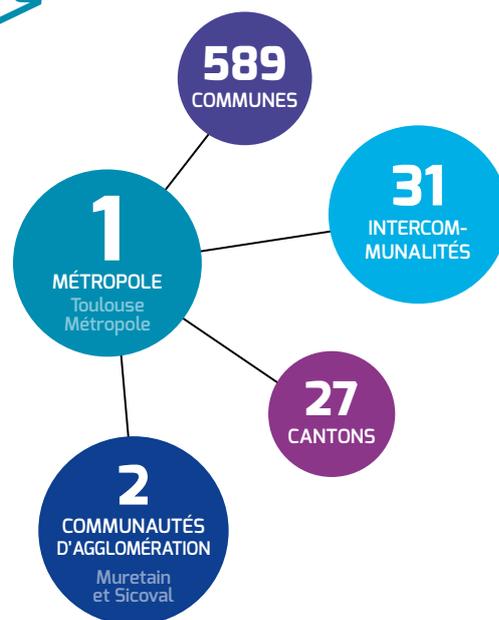
6 800

kilomètres de routes départementales + 9 000 km de routes communales



+1100/an

Entre 2015 et 2021, une forte augmentation des effectifs de collégiens.



UN NOUVEAU PACTE PARTENARIAL AVEC LES TERRITOIRES

Parce que la Haute-Garonne est diverse dans ses composantes territoriales, le Conseil départemental engage une démarche de planification des projets d'équipements pour accompagner les communes, les communautés de communes et d'agglomération, la Métropole au plus près de leurs besoins d'investissements.

DES CONTRATS POUR UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Ce dispositif contractuel établi sur 5 ans assure une couverture de l'ensemble des territoires haut-garonnais au travers de contrats de territoire signés à l'échelle des 31 communautés de communes et des deux communautés d'agglomération, Muretain et Sicoval. Un accord spécifique est conclu avec la ville de Toulouse, la Métropole et ses communes membres.

Le Conseil départemental inscrit clairement son action dans un nouveau pacte partenarial fondé sur la solidarité pour les territoires ruraux, périurbains et de montagne, vivant dans une nécessaire complémentarité avec la Métropole toulousaine.

DES CONTRATS VECTEURS DE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Construite en étroite collaboration avec les élus communaux et intercommunaux, cette démarche a permis de recenser plus de 2000 projets d'investissements qui seront programmés entre 2016 et 2021. Il s'agit d'équipements majeurs répondant aux besoins des populations et aux évolutions socio-démographiques locales : scolaire, petite enfance, espaces sportifs et culturels, de loisirs, bâtiments publics... Ces contrats contribuent également à définir des stratégies locales d'aménagement et de développement durable, concertées et cohérentes, à l'échelle des intercommunalités. Une programmation annuelle actera les projets engagés et leur accompagnement financier.

Dans un contexte de recomposition territoriale et de budgets contraints, cet outil assure aux maîtres d'ouvrages une lisibilité quant au soutien du département, confortant ainsi la faisabilité de projets prioritaires sur 5 ans.





16 M€/an

Pour les contrats de territoire avec une aide exceptionnelle de 6.5 M€ en 2016.



2000

projets d'investissements qui seront programmés entre 2016 et 2021



5 ans

durée des contrats de territoire



SOUTENIR LES INTERCOMMUNALITÉS POUR DÉVELOPPER LEURS ZONES ÉCONOMIQUES

Soutenir les intercommunalités dans leur mission d'aménagement et de développement, permettre des acquisitions foncières pour porter de nouveaux projets économiques, accompagner à l'échelle des Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux, la promotion et l'animation économique des territoires, tels sont les objectifs fixés par la future société publique locale que le département va mettre en place durant l'année 2016.

Associant département, PETR et communautés de communes, ce nouvel outil de solidarité territoriale vient en soutien des territoires ruraux et périurbains pour conforter un développement de zones économiques de qualité et favoriser ainsi la création d'emplois.



UN ACCORD SPÉCIFIQUE AVEC LA MÉTROPOLE

UN ACCORD AVEC TOULOUSE MÉTROPOLE POUR UNE EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

La Métropole toulousaine doit conforter son rayonnement pour le bénéfice de l'ensemble du Département et de la Région. Son attractivité, sa croissance démographique génèrent des besoins constants d'équipements. Le Département, par son soutien financier à l'investissement, fait le choix d'accompagner cette dynamique.

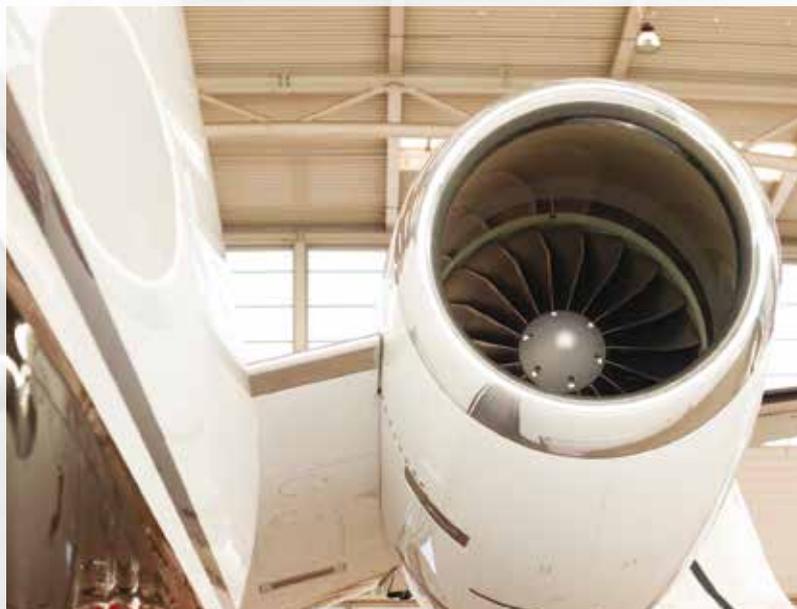
Le Conseil départemental et Toulouse Métropole, dans une volonté conjuguée de renforcer l'efficacité de l'action publique, conviennent d'un accord de partenariat sur les 5 ans qui viennent. Parmi les principales mesures, en cohérence avec la politique contractuelle développée sur les territoires périurbains et ruraux, le Département apportera son soutien à des projets majeurs portés par la Métropole (futur Parc des Expositions), ses communes membres ainsi que par la ville de Toulouse.

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT L'INNOVATION

Le Conseil départemental entend jouer son rôle auprès des investisseurs publics et de ses partenaires institutionnels pour soutenir l'innovation et l'emploi. Ainsi, il apportera son soutien à l'Institut de Recherche Technologique (IRT) situé à Toulouse Montaudran Aerospace. Acteur majeur de la recherche technologique pour le développement économique et l'attractivité de notre département, dédié aux filières aéronautiques, espace et systèmes embarqués, l'IRT Saint-Exupéry a pour mission de faire émerger les innovations de demain grâce à la mise en commun de moyens et la création de plates-formes technologiques.

Une subvention de fonctionnement de 7 M€ sur 9 ans est donc programmée. Dans ce même esprit, le Conseil départemental a également décidé de soutenir auprès du Premier ministre, l'implantation d'un nouveau centre de protonthérapie sur le site de l'Oncopole à Toulouse.

Ce choix d'implantation optimisera la puissance des secteurs des plus stratégiques pour notre pays, qu'il s'agisse de recherche médicale ou de développement industriel, scientifique et militaire. Sans compter que leur rapide montée en puissance en matière de protonthérapie et protontechnologie sera portée par les compétences *in situ* de l'Oncopole, avec de très importants effets directs et induits en termes d'activité économique et d'emploi, non négligeables pour notre territoire haut-garonnais.





TOULOUSE MÉTROPOLE

45 M€

pour la réalisation du futur
Parc des Expositions



VILLE DE TOULOUSE

20 M€

sur 5 ans pour la réalisation
d'équipements scolaires,
sportifs et de crèches



STRUCTURER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ

La diversité des paysages et du patrimoine haut-garonnais offrent des perspectives de développement d'une économie touristique valorisante, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables. Tourisme de montagne, Canal du Midi, axe Garonne, vignobles du Frontonnais sont autant d'atouts structurants pour construire une offre touristique attractive.

C'est dans cette optique que le Conseil départemental s'engage sur les prochaines années, aux côtés du Comité Départemental du Tourisme, à accompagner cette structuration en partenariat avec les acteurs de la filière touristique et les territoires. Dans cette même logique, une coopération se met en place avec Toulouse Métropole pour assurer une valorisation cohérente des différents produits touristiques.

DES INVESTISSEMENTS FORTS POUR L'ÉDUCATION

UN PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT DE 100 M€
ENTRE 2016-2021 DONT
14,2M€ EN 2016.

LES FUTURS COLLÈGES :
Escalquens, Cintegabelle, sur l'axe
Toulouse-Blagnac, entre Toulouse et
Muret, dans les quartiers du sud-
ouest toulousain et à l'Isle-en-Dodon

LES RÉHABILITATIONS :
L'Union : Chaumeton, Muret :
Louisa Paulin, Pibrac : Bois de la
Barthe, Tournefeuille : Labitrie

MISE EN ACCESSIBILITÉ :
1,2 M€ annuellement investis

100 MILLIONS D'EUROS POUR LES COLLÈGES

Le Conseil Départemental réaffirme sa priorité à l'éducation en développant sur le mandat un Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges doté de 100M€.

La Haute-Garonne doit faire face à une forte poussée démographique qui nous amène à accueillir 1 100 nouveaux collégiens par an. Intégrer ces nouveaux élèves est un défi.

Après la reconstruction du collège Chaumeton de L'Union et Louisa Paulin à Muret, ce sont 6 nouveaux collèges qui

verront le jour dans les 5 ans à venir ainsi que plusieurs réhabilitations majeures. Aujourd'hui, la Haute-Garonne compte 96 collèges publics qui assurent un maillage territorial primordial avec des structures de taille moyenne implantées au plus près des habitants.

Avec ces nouveaux investissements qui s'ajoutent aux aides financières inscrites dans les Contrats de territoire pour les écoles maternelles et élémentaires, assurées hors compétence, le Conseil départemental construit les lieux où l'on accueille tous les enfants et où l'on forge le « vivre ensemble » d'aujourd'hui et de demain.





100 M€

pour les collèges sur 5 ans



11,3 M€

consacrés à l'entretien
des collèges en 2016



UNE CHARTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR SOUTENIR L'EMPLOI LOCAL ET L'INSERTION

OBJECTIFS

- Rendre la commande publique plus accessible et plus attractive pour les TPE-PME.
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées en renforçant nos actions en matière d'achats socialement responsables
- Dans le domaine environnemental : mise en place de clauses, critères environnementaux, normes et éco-labels et dans le domaine économique, prise en compte du coût global, du cycle de vie....

UNE DÉMARCHE ORIGINALE

Afin d'atteindre ces objectifs, le Conseil départemental a choisi de recourir à une

démarche originale.

En amont de l'élaboration de la Charte, une phase de concertation préalable sera mise en œuvre avec les acteurs économiques (TPE-PME) mais aussi avec les acteurs de l'insertion. Ceci afin de partager avec eux nos ambitions, identifier les freins et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès à la commande publique, faire œuvre de pédagogie s'agissant des contraintes inhérentes aux règles posées par le Code des marchés publics, et engager un véritable processus d'amélioration reposant sur des données concrètes.

Une façon de créer de la complémentarité entre ces deux catégories d'acteurs, encore trop cloisonnés et de pérenniser une relation positive et partenariale avec eux.



UN PROGRAMME CONSÉQUENT D'INVESTISSEMENTS DANS LA VOIRIE

Les missions liées à la voirie confiées au Département demeurent une compétence de premier plan et génèrent chaque année des investissements conséquents.

Ce ne sont pas moins de 6 800 km de voies départementales ainsi que 2 000 ouvrages d'art à entretenir, sécuriser et aménager sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ce sont également 9 000 km de voies communales que le Conseil départemental accompagne financièrement au travers d'un programme pluriannuel d'aide aux communes et intercommunalités. Enfin, le Département s'engage aux côtés des partenaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 sur des projets majeurs d'amélioration d'infrastructures.



LE SCHÉMA DIRECTEUR ROUTIER SUR GRANDS TRAVAUX NEUFS

La croissance des trafics sur certaines portions de voies ou encore des itinéraires à sécuriser, nécessitent de créer, moderniser et entretenir le réseau routier départemental pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation. Chaque année, 800 chantiers d'entretien ou d'amélioration du réseau sont engagés. Si certains projets sont d'ores et déjà programmés ou en voie d'achèvement (déviation des ponts de Ravi, Pont de Lapadé, déviation de Saint lys, de Bessières), la priorisation des chantiers va être étudiée en 2016 via un Schéma Directeur Routier sur grands travaux neufs. **C'est dans ce cadre que le Conseil départemental inscrit sur la période 2016-2021 son engagement pour un montant de 45M€.**

LE SOUTIEN AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS RENOUVELÉ

Les communes et intercommunalités doivent faire face à l'entretien, la sécurisation et l'aménagement d'un réseau routier conséquent dans une période de restrictions budgétaires. Le Conseil départemental a ainsi renouvelé son programme pluriannuel de soutien aux collectivités pour un montant annuel de 12M€. Des aides complémentaires sont également prévues pour accompagner les travaux de traversées d'agglomérations et d'aménagements de trottoirs. **Là encore, ce sont 30M€ qui seront engagés entre 2016 et 2021 pour améliorer les conditions de circulation dans les bourgs.**



800/an

chantiers d'entretien
et d'amélioration



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL maintient ses investissements en faveur de L'ENTRETIEN, LA SÉCURISATION ET L'ADAPTATION DE LA VOIRIE sur l'ensemble du Département sur la période 2016-2021 :

45 M€

consacrés aux grands chantiers dans le cadre du Schéma Directeur Routier sur grands travaux neufs.

30 M€

pour l'amélioration des traversées d'agglomérations et l'aménagement de trottoirs

UNE CONTRIBUTION AU PROGRAMME ROUTIER DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2015-2020

Le Conseil départemental s'engage, au travers d'un Fonds de concours de l'Etat, pour l'amélioration d'infrastructures routières à hauteur de 40M€. Il s'agit du chantier de déviation de Saint béat, de la desserte du Nord-Ouest toulousain et de l'aménagement de la Rocade SUD, axes stratégiques pour le développement économique régional.

40 M€

Investis dans le plan État-Région sur 5 ans

UNE AIDE SPÉCIFIQUE À LA VOIRIE COMMUNALE

12 M€/an

d'aides aux communes et intercommunalités sur le volet routier

LE TRÈS HAUT-DÉBIT POUR TOUT LE TERRITOIRE

Véritable enjeu pour la compétitivité et le développement des territoires, le déploiement du réseau public très haut débit sur la Haute-Garonne constitue pour le Conseil départemental, une priorité d'investissement.

Une première phase d'ici à 2020 permettra d'améliorer la qualité du haut-débit (4 Mbps minimum et jusqu'à 100 Mbps) de 230 000 accès à internet (foyers, entreprises, administrations...) dans 549 communes du département, hors Toulouse et la zone dite AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investir) où interviennent les opérateurs privés.

Dès 2018, la majorité des accès dont le débit est < 4 Mbps bénéficiera d'une amélioration significative (de 4 à 30 Mbps). Fin 2020, 136 000 accès à internet pourront bénéficier d'une solution FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) pour des débits de 100 Mbps.

Ce sont 180 M€ sur 5 ans qui seront investis sur la période dont 22 M€ par le Conseil départemental.



DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT-DÉBIT 2016-2020



180 M€

Dont 22 M€ investis par le Conseil départemental sur 5 ans



230 000

Accès à internet (foyers, entreprises, administrations...) bénéficieront d'ici 2020 du haut-débit jusqu'à 100 Mbps

Zones d'intervention Haut-Débit

-  Communes en zone Appel à Manifestation d'Intention d'Investir (AMII), zone d'intervention des opérateurs privés (+100 Mbps)
-  Communes en zone SDAN fibre optique (+100 Mbps)
-  Communes en zone SDAN de montée en débit (de 4 à 30 Mbps)

LE SDAN

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du territoire (SDAN) trouve son fondement dans la loi de décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique. Le SDAN de la Haute-Garonne a été adopté par le Conseil départemental en janvier 2014. Le Département a souhaité que ce schéma soit réalisé dans une logique partenariale via une large concertation des différents acteurs du territoire (État, Région, Communautés de communes). Il constitue le cadre de référence de l'aménagement numérique du territoire pour les prochaines années et le préalable nécessaire à l'obtention de financements de l'Etat.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1 boulevard de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9
Tél : 05 34 33 32 31
contact@cd31.fr
www.haute-garonne.fr